

Section du Nord

Le 2 Juillet 2015

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL N° 3 AFFECTATION DES AGENTS

Monsieur le Président,

Cette CAP Locale d'affectation se tient dans un contexte catastrophique au regard de la situation des effectifs.

La catégorie C subit de plein fouet la politique dogmatique de suppressions d'emplois.

Après le recrutement de plus de 600 lauréats de la liste complémentaire du concours commun, la situation du TAGERFIP fait encore apparaître un déficit global de près de 1700 emplois au niveau national. Ces postes sont budgétisés et manquent cruellement dans les services.

Au niveau national, 130 directions sur 139 sont déficitaires.

Avec cette pénurie imposée, il est impossible de remplir nos missions de service public. Le mécontentement et le mal-être des agents augmentent de jour en jour, parallèlement à la dégradation des conditions de travail.

Au niveau local, le Nord totalise un déficit net de 68 agents C, soit plus de 13% des effectifs de cette catégorie.

Sur 66 demandes, 28 agents obtiennent leur 1er voeu, soit 42 %, 10 agents obtiennent leur 2ème voeu soit 15 %, 9 agents n'obtiennent aucun voeu, soit 14 %.

S'agissant de cette CAPL, il reste à évoquer les marges de manoeuvre dont elle dispose.

Nous attendons que toutes les vacances d'emplois intervenant d'ici le 1er mars 2016 connues avant cette CAPL soient prises en compte.

Nous réclamons également que, dans les documents préparatoires, soient annexés le détail des postes vacants et les fiches de souhaits des agents en direction.

Nous rappelons que les agents doivent être affectés exclusivement sur des emplois vacants de leur catégorie et dans le respect de leur dominante même s'ils sont affectés à la disposition du directeur.

Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combat toute mesure arbitraire.

Nous demandons également que les mesures de gestion soient communiquées avant le jour de la CAP des B, afin de pouvoir préparer correctement les dossiers.

Solidaires Finances Publiques dénonce le gel organisé des postes vacants. Pour la qualité de réalisation des missions et l'exercice des droits des agents, nous revendiquons le respect des règles collectives de gestion et l'application stricte de la règle de l'ancienneté administrative. Compte tenu du nombre de postes restant vacants à l'issue de ce mouvement, Solidaires Finances Publiques votera donc contre ce projet.

En conclusion, nous tenons à remercier les agents du service des Ressources Humaines pour leur disponibilité.